

Sous dôme #3

Règlement de l'appel à films

Sous dôme est un Festival organisé par le Planétarium de la Cité des sciences et de l'industrie et ses partenaires. Il a pour vocation de faire découvrir au grand public la diversité des arts numériques immersifs aux publics initiés comme aux curieux.

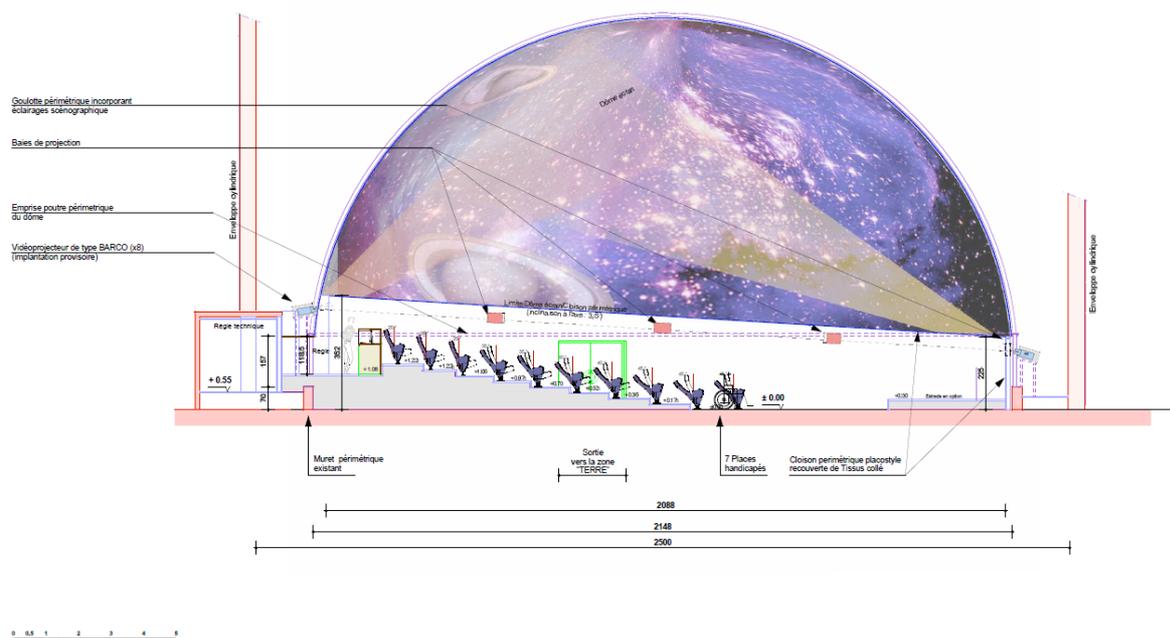
Cette troisième édition propose une variété d'offres et de formats afin de dessiner un panorama de la création immersive, sous dôme. La Festival se tiendra du 21 au 23 mars 2025 avec au programme des projections 360°, une Masterclass, un workshop, des démonstrations VR et performances live.

1. Le planétarium de la Cité des sciences et de l'industrie

- Un écran de 21.5m de diamètre, blanc, perforé, 170° sur le méridien et 360° sur l'horizon.
- 265 sièges dont 7 destinés aux personnes à mobilité réduite.
- 10 vidéoprojecteurs Sony GTZ 380, 2500 lumens qui assurent la projection pour une équivalence de 8K.

L'inclinaison de la salle est de 5°.

Le système prend en charge 7 canaux au total, dans une disposition 5.1 classique + zénith.



2. Soumission des films

2.1. Caractéristiques des films

- Durée des films entre trois et douze minutes, générique compris.
- Date de production: après le 1er janvier 2021
- Résolution du fichier final : 4096x4096
- Format : projection fisheye équidistante (également appelé Fulldome)

Les fichiers suivront les spécifications techniques sont décrites au paragraphe 4.

Une attention particulière sera portée aux efforts pour utiliser la projection 360° du dôme, à la narration des œuvres ainsi qu'à spatialisation sonore.

Les œuvres ou le projet artistique ne contiendront aucun contenu à caractère religieux, polémique, violent, pornographique, xénophobe ou pouvant, dans une plus large mesure porter atteinte à la dignité humaine ou à l'ordre public.

Les œuvres VR ne sont pas acceptées.

La demande de renseignements s'effectue exclusivement à l'adresse : planetarium@universcience.fr

2.2. Modalités de soumission

Les artistes ou sociétés de production peuvent soumettre leurs films jusqu'au **1 décembre 2024 à 23h59**, heure française (GMT+1).

Les artistes ou sociétés de production peuvent soumettre jusqu'à trois films, mais seul un film par artiste pourra être sélectionné.

La soumission s'effectue via la plateforme **Microsoft Forms**.

Pour la phase de sélection, les soumissionnaires communiqueront un lien afin que l'œuvre puisse être visualisée. Le jury se laisse la possibilité de demander au soumissionnaire l'œuvre au format Fulldome en basse résolution, pour aide à la décision.

Deux à trois visuels de l'œuvre (formats portrait et paysage) et un texte de présentation de l'œuvre de 5 lignes (400 caractères environ) pour les éléments de communication (support papier et /ou Internet, présentation en salle). Les visuels seront accompagnés de leurs copyrights respectifs. Les soumissionnaires veillent impérativement à nommer l'ensemble de leurs fichiers avec la mention Auteur_Nom de l'œuvre.

Exemple : l'artiste Jeanine Lapin dépose l'œuvre « Carotte »

- Les fichiers se nomment Lapin_Carotte. mp4 pour le film (d'autres conteneurs que MP4 sont autorisés, voir section 4)
- Lapin_Carotte1.jpg pour le visuel 1
- Lapin_Carotte2.jpg pour le visuel 2

2.3. Conditions

En soumettant votre film au Festival *Sous dôme*, vous garantissez à Universcience et à ses partenaires la détention des droits et autorisations des ayants-droits des films et visuels pour leur diffusion lors du Festival à des fins de promotion.

Communication de l'œuvre : En cas de sélection, les films feront l'objet d'une compilation lors de sessions de 35 minutes environ. L'habillage graphique sera assuré par la Cité des sciences et de l'industrie ou par un prestataire de son choix.

3. Rémunération

L'inscription des films est gratuite.

L'artiste ou le collectif d'artistes ou la société de production dont le film a été sélectionné ne pourra se prévaloir d'une rémunération autre que la rémunération forfaitaire : 300 €TTC maximum.

Universcience s'engage, en cas de sélection, à ne diffuser le film que lors du Festival et pour un nombre maximal de six diffusions publiques et une diffusion pour la presse et les influenceurs en amont du Festival.

En cas de sélection, avec l'accord des ayants-droits, le Film pourra faire partie de la sélection itinérante du Festival dans un planétarium partenaire. Dans ce cas, le Film fera l'objet d'un contrat et d'une rémunération distincte de 50€ à 100€ pour 6 diffusions selon la capacité du planétarium hôte.

4. Spécifications techniques des films sélectionnés

Si votre film est retenu, l'ensemble des fichiers devra être accessible via un lien de téléchargement (via FTP, Dropbox, Google Drive ou une autre plateforme de votre choix permettant le téléchargement gratuit et sans enregistrement) à communiquer à l'adresse : planetarium@universcience.fr

La version définitive sera à fournir **avant 31 décembre à 23h59**, heure française (GMT+1) selon les spécifications techniques suivantes :

4.1. Vidéo

- Résolution 4096×4096
- Codec HEVC
- Débit mini 40 Mbps maxi 90 Mbps
- Cadence 30 fps ou 60fps

4.2. Audio

- Configuration des haut-parleurs : Stéréo, 5.1 ou 5.1 + zénith
- Formats acceptés :
 - WAV, 48kHz, 16 ou 24 bits signé little endian
 - FLAC, 48kHz, 16 ou 24 bits
 - AAC, 48kHz, 64kbit/s ou plus par canal
- Ordre des canaux :
 1. Avant gauche
 2. Avant droit
 3. Centre
 4. LFE
 5. Arrière gauche
 6. Arrière droit
 7. Zenith (si applicable)

4.3. Conteneurs

- MP4 ou AVI ou MKV
- La vidéo et l'audio doivent être livrés dans le même fichier.